



**Procès-verbal No 15  
Séance du 18 février 2019**

**Présidence : Monsieur Marcel Anex**

**Monsieur le Président** ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Messieurs les scrutateurs, à Messieurs les représentants de la presse régionale, cantonale et vallorbière, ainsi qu'au fidèle public.

Avant de débiter la séance, **M. Anex** dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

- Le 24 janvier à l'anniversaire de l'Indépendance vaudoise de la Patriote
- Le 25 janvier à l'assemblée de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Vallorbe
- Le 3 février à au Thé-Théâtre de la Patriote
- Le 10 février au dépouillement des votations fédérales

**Premier objet**

**Appel**

**Excusés :** Mesdames Lorianne **Foretay**, Christine **Leuenberger** et Christelle **Vallotton**  
Messieurs Didier **Stramke** et Robert **Simonet**

L'appel fait constater la présence de 45 conseillers/50, les 5 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux conseillers l'ordre du jour.

**Deuxième objet**

**Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 14 du 17 décembre 2018
4. Correspondance
5. Rapports de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 10/18 relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'000. -- pour la création de l'Hôtel de la Concorde
6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 15/18 relatif à une demande de crédit de CHF 2'105'000. -- pour la création d'un réseau de chauffage à distance et la réfection partielle de la rue de France
7. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 18/18 relatif à une demande de crédit de CHF 57'900. -- pour la création de jardins communaux
8. Préavis municipaux et nomination des commissions

9. Communications de la Municipalité
10. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
11. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### Troisième objet

#### **Adoption du procès-verbal No 14 du 17 décembre 2018**

M. R. **Gfeller** demande de corriger son intervention comme suit, en page 4 :

*Cependant, il demande si on s'est interrogé sur les causes de ces problèmes de turbidité. Il a été dit que c'était peut-être dû à un **changement de parcours de l'eau souterraine**. Mais il s'interroge aussi sur d'autres possibilités et lit deux phrases tirées du plan directeur forestier du Vallon du Nozon et du Vallon de l'Orbe, « La protection des eaux souterraines en forêt. Grâce à l'effet filtrant des couches supérieures des sols forestiers, l'eau souterraine provenant de **bassins versants boisés** est en réalité telle, qu'elle peut être consommée sans traitement. Il se pose donc la question et demande à la Municipalité, en vue du prochain préavis de la **station de filtration définitive**, quelle a été l'influence des récentes coupes de bois vigoureuses qui ont été effectuées dans le périmètre d'alimentation de la source de la Gerlette.*

Le procès-verbal No 14 est ensuite adopté à l'**unanimité**, sans autre remarque.

### Quatrième objet

#### **Correspondance**

- **Correspondance des diverses associations du Tourisme régional et local datée du 6 février 2019**

*« Préavis municipal no 10/18 relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'000. -- pour la création de l'Hôtel de la Concorde*

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Nous nous référons au préavis susmentionné qui a retenu notre plus grande attention.*

*La plupart d'entre vous, connaissez les atouts touristiques de Vallorbe avec nos 4 sites à visiter dont le nombre de visiteurs de plus de 107'000 a été atteint en 2018.*

*Certains d'entre eux passeraient une, voire plusieurs nuits dans notre Cité du fer mais nous sommes dans l'obligation de les envoyer dans la région d'Yverdon-les-Bains ou à la Vallée de Joux. Un hôtel à Vallorbe serait une aubaine pour toute l'économie du village.*

*Une analyse sur place a été faite d'une part pour la demande des nuitées et d'autre part, pour des questions qualitatives. De ce fait, un hôtel d'environ 10 chambres répondrait tout à fait à la demande touristique de Vallorbe.*

*A l'unanimité du tourisme local et régional, nous soutenons le projet de la Municipalité et souhaitons un vote favorable des membres de ce Conseil.*

*Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleurs messages.*

*Pierre Droz  
Directeur du Tourisme régional*

*Olivier Blanc  
Président Office du Tourisme de Vallorbe*

*Serge Audemars  
Président Grottes de Vallorbe*

*Jean-Michel Charlet  
Président Fort de Pré-Giroud*

*Sylviane Tharin  
Présidente Musée du Fer  
et du Chemin de Fer »*

#### **Cinquième objet**

**Rapport No 10/18bis de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'000. -- pour la création de l'Hôtel de la Concorde**

Mme L.-Cl. **Magnenat**, rapporteur, donne lecture du rapport majoritaire de la commission.

**Rapport No 10/18Ter de la commission chargée d'étudier le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 1'298'000. -- pour la création de l'Hôtel de la Concorde**

M H. **Bally**, rapporteur, donne lecture du rapport minoritaire de la commission

**M. le Président** ouvre la discussion sur ces deux rapports :

M. J.-A **Chezeaux** déclare :

Tout comme la majorité de la commission, je pense que Vallorbe se doit d'avoir un établissement hôtelier moderne et confortable.

Je connais personnellement bien l'immeuble de la Concorde et je sais que le défaut d'investissements qui existe depuis plus de 50 ans fait que cet immeuble est en très mauvais état.

Si la municipalité a développé ce projet c'est qu'elle est consciente de la lacune évidente que nous avons au niveau des prestations hôtelières alors que notre commune a une vocation touristique évidente. Cette situation est devenue dramatique depuis la fermeture de l'hôtel de France puis de l'hôtel de l'Orbe.

La commission pense qu'il serait intéressant de nommer une commission ad' hoc. Je n'y vois aucune nécessité puisque la municipalité a déjà fait toutes les évaluations souhaitées par la commission. Les études conduites par la municipalité, appuyées sur des expertises, ont permis de présenter le projet présenté. La municipalité s'est notamment appuyée sur l'expertise du bureau Romain Carnal que j'ai l'honneur de très bien connaître puisque j'ai personnellement collaboré avec ce bureau sur de nombreux projet et réalisations. C'est vraiment pour moi un gage de sécurité quant au potentiel de l'immeuble et aux coûts estimés.

Quant à une attribution de ces locaux pour une extension du Musée du fer ou une autre activité je n'y crois pas du tout. Le musée n'aurait certainement aucun intérêt à s'étendre sur un troisième site.

Le projet qui nous est présenté est un très bon projet qui s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement de notre village et surtout dans la stratégie du réaménagement de tout le quartier. Ce réaménagement qui a vu la construction de 5 immeubles en bordure aval de la Rue de l'Ancienne-Poste et en aval de la Rue de Pontarlier doit maintenant se terminer par la construction du giratoire, l'aménagement du bas de la Grand-Rue et la rénovation, qui devient très urgente, de la Rue de Pontarlier.

Il est donc très cohérent de pouvoir attaquer la transformation de la Concorde en parallèle avec les travaux précités qui nous ont été présentés lors de notre séance de décembre par la municipalité. Donc la création de l'hôtel de la Concorde c'est maintenant.

Le montant de l'investissement figure dans la planification des investissements de notre Commune document qui a été examiné attentivement en décembre par la COFIN, (commission des finances) que j'ai le plaisir de présider. Cette dernière n'a pas formulé de remarque particulière par rapport à cet investissement.

Vous aurez donc bien compris que je ne me rallie pas du tout aux conclusions de la majorité de la commission.

Je vous invite donc à ne pas reporter ce projet afin d'éviter une incohérence avec la planification des travaux de réaménagement du quartier et sollicite de votre part un soutien en faveur du rapport minoritaire présenté par M. Bally. Un signe de confiance à notre exécutif et une contribution significative au développement de notre Commune.

M. P. **Künzler** reprend quant à lui quelques points énumérés dans le rapport majoritaire :

1. *Réfléchir à une autre affectation :*

Finalement, peu importe l'affectation que l'on veut donner à ce bâtiment, il nécessitera de toute manière des frais de rénovation.

2. *Offre hôtelière à Vallorbe :*

On demande depuis de nombreuses années une petite offre hôtelière à Vallorbe, ce projet est situé dans une zone dédiée au tourisme, au centre du village, donc idéal pour un petit hôtel.

3. *Projet où tout était ficelé à l'avance (architecte, enquête, futur tenancier) :*

Finalement, pratiquement pour chaque projet de la Municipalité, cette dernière s'approche et demande conseil à des professionnels en lien avec le projet en cours, à savoir :

- Projet « Entre-les-Eaux » travail préparatoire avec des urbanistes et des architectes paysagistes, que l'on a d'ailleurs mandatés pour la réalisation, ce qui n'a pas engendré de discussion, et avec raison, lorsque l'on voit le résultat.

- « Patinoire des 3 Vallons » le projet, pour le préavis et avant la mise à l'enquête, a également été « ficelé » avec l'architecte qui s'est occupé de la réalisation. Là, également personne n'a eu mot à redire sur cette façon de faire toute à fait adéquate selon lui.

#### 4. *Etat d'insalubrité du bâtiment :*

Comme le mentionne le rapport minoritaire, autant l'ingénieur que l'architecte ont certifié que les murs étaient sains. On connaît l'adage « lorsque l'on veut se débarrasser de son chien on dit qu'il a la rage »

En conclusion, **M. Künzler** encourage les conseillers à appuyer ce projet hôtelier qui répond à une demande que bon nombre de vallorbiens attendent depuis de nombreuses années.

**M S. Costantini** déclare : De quoi s'agit-il exactement ?

A la base, il faudrait à court terme rénover le bâtiment quel que soit son affectation future.

Nous avons l'opportunité de joindre l'utile à l'agréable ou plus précisément aux besoins en y créant un hôtel, type d'accueil que le Conseil communal demande depuis plus de 20 ans à Vallorbe.

A la question : « Est-ce à la Commune d'investir pour ce type d'hébergement ? », il pourrait simplement être répondu : « Qui d'autre serait susceptible de le faire ? »

D'une part, c'est un bâtiment communal, il incombe donc à son propriétaire, la Commune, de l'entretenir.

D'autre part, la création d'une infrastructure adaptée pour un hôtel dans cet immeuble génère un surcoût des travaux d'environ 200'000 francs par rapport à une autre affectation du bâtiment. Cette somme n'incite de toute évidence pas un privé à investir dans un projet hôtelier.

Par contre, les conditions financières dont bénéficie une Collectivité engendrent un très bon équilibre entre les charges et les revenus provenant de la location de l'immeuble. La Commune peut donc se permettre un tel investissement.

En résumé, partant du principe que personne ne conteste apparemment la nécessité de rénover le bâtiment et en disséquant les éléments, vous avez donc à répondre, Mesdames et Messieurs, à la question : « La Commune est-elle d'accord d'investir environ 200'000 francs pour mettre en place dans la localité un accueil hôtelier ? »

Au vu du montage financier du projet et des retombées économiques et touristiques pour la Commune, la Municipalité est persuadée qu'il ne faut pas laisser passer cette opportunité et vous propose d'accepter le préavis soumis à votre approbation.

**M. le Syndic** tient encore à préciser que les aménagements souhaités par le rapport de minorité pourront être réalisés sans problème.

**M. I. Facchinetti**, au nom de l'UDC, propose que l'on vote à bulletin secret.

**M. le Président** demande si cette proposition est appuyée par au moins 5 membres du Conseil. C'est le cas. La parole n'étant plus demandée, il soumet donc ce rapport au vote à bulletin secret :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis no 10/18 de la Municipalité ;
- Ouï les rapports de la Commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

au vote à bulletin secret, par **27 oui, 17 non** et **1 blanc** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'298'000. -- pour la création de l'Hôtel de la Concorde, sous déduction d'une éventuelle subvention de l'Etat ;
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ ou via le plafond d'emprunt.

### Sixième objet

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 15/18 relatif à une demande de crédit de CHF 2'105'000. -- pour la création d'un réseau de chauffage à distance et la réfection partielle de la rue de France**

M. R. **Gfeller**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'étant pas demandée, il soumet ce rapport au vote à main levée :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis no 15/18 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### décide

au vote à main levée, à **l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'748'000. -- pour la création d'un réseau de chauffage à distance entre la rue de France et la rue du Simplon ; l'amortissement de ce montant sera partiellement effectué par prélèvement de la totalité du fonds de réserve général (compte No 9282.30 ) et le solde de ces dépenses sera porté au bilan comme compte à amortir en 10 ans ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 357'000. -- pour le remplacement d'une conduite d'eau portable et la réfection du revêtement à la rue de France, sous déduction de la subvention accordée par l'ECA, et de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 20 ans ;

3. De financer ces montants selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt

#### Septième objet

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 18/18 relatif à une demande de crédit de CHF 57'900. -- pour la création de jardins communaux**

M. Ch. **Lirgg**, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

**M. le Président** ouvre la discussion sur ce rapport mais la parole n'est pas demandée, il soumet ce rapport au vote à main levée :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- Vu le préavis no 18/18 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étudier ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide**

au vote à main levée, à **l'unanimité** :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'900. -- pour la création de sept jardins communaux au lieu-dit « La Cave aux Chats »
2. De porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans ;
3. De financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

#### Huitième objet

**Préavis municipaux et nomination des commissions**

Il n'y a aucun préavis.

#### Neuvième objet

**Communications de la Municipalité**

M. S. **Costantini**, Syndic, **communique** :

#### **TGV**

Vous avez pu constater au travers des médias que Lyria, la Société franco-suisse exploitant le TGV, a décidé de supprimer une liaison aller-retour quotidienne entre Lausanne et Paris via Vallorbe.

En marge de cette diminution de desserte, Lyria veut aussi modifier les horaires de ses trains.

La Municipalité, avec le soutien du Canton de Vaud ainsi que des autres communes situées sur la ligne et des Autorités de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'opposent à ces changements qui auraient des impacts économiques et touristiques négatifs pour notre région. Nous suivons le dossier de près et ne manquerons pas de continuer à intervenir auprès des instances concernées afin de faire tout notre possible pour que Lyria renonce à mettre en vigueur ces modifications.

### **Gare et zone industrielle du Day**

Vous l'aurez certainement appris suite à la conférence de presse que l'Etat de Vaud a donné la semaine passée, notre Commune bénéficiera d'une subvention de l'ordre de 2 millions de francs dans le cadre de la création d'une interface intégrant les différentes formes de transport (rail, bus, voitures et deux roues) ainsi que de l'équipement de la zone industrielle du Day.

Grâce à ces travaux, qui seront soumis à l'accord du Conseil via un préavis que vous recevrez au mois d'avril, la localité sera desservie par un train venant et partant pour Lausanne toutes les demi-heures ainsi que par une liaison par bus chaque heure entre le centre de Vallorbe et le Day.

De plus, les 50'000 m<sup>2</sup> de terrains industriels situés au Day seront équipés et faciliteront l'arrivée de nouvelles entreprises engendrant dès lors la création d'emplois sur notre territoire.

Ce projet est l'aboutissement de deux années d'études et de tractations menées par notre Commune en partenariat avec le Canton et les CFF.

### **Réfection de la rue de Pontarlier**

Tel qu'indiqué lors de notre dernière séance, la Municipalité va remettre au Conseil communal durant ce premier semestre une demande de crédit visant à la réfection de la rue de Pontarlier. Ce projet a déjà été présenté à la Commission d'urbanisme qui a émis un préavis positif. La procédure légale prévoit que le projet soit d'abord mis à l'enquête publique puis soumis au Conseil communal qui aura à traiter les éventuelles oppositions.

L'enquête débutera la semaine prochaine et durera 30 jours. La Municipalité se réjouit de pouvoir enfin assainir cette artère principale de la localité.

### **Le Creux**

Une délégation de la Municipalité et des services techniques communaux a reçu en date du 1<sup>er</sup> février dernier des représentants de l'Office fédéral des routes (OFROU) au sujet des travaux que la Confédération prévoit d'effectuer au Creux ainsi que sur le tronçon entre le giratoire et Ballaigues. Il ressort de cette séance d'informations que :

- La route entre le giratoire et la douane va être totalement assainie mais la circulation sera maintenue durant les travaux ;
- La plateforme douanière va bénéficier également de travaux de réfection ;
- le revêtement entre le giratoire du Creux et la jonction de Ballaigues sera remis à neuf et la passerelle qui enjambe la chaussée rénovée ;
- Les travaux sont prévus entre 2021 et 2022.

Le moment venu, la Municipalité présentera au Conseil communal un projet d'aménagement du centre du giratoire afin de profiter des synergies induites par les travaux réalisés par l'Etat.

### **Dixième objet**

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

**Onzième objet**  
**Divers, questions et vœux**

M. Cl. **Magnenat** déclare :

Vu la saison hivernale il est de bon ton de parler de la neige, du verglas, de la joie des enfants petits et grands, du bonhomme de neige du jardin et de la mauvaise chute du voisin sur une plaque de glace sournoisement cachée sous ce trésor blanc.

Bien des personnes ont un grand souci de s'aventurer hors de chez elles.

Je veux profiter ici de remercier les services communaux et les personnes mandatées pour leur gros travail de lutte contre les éléments, dès 4h du matin, souvent.

La tâche est énorme quelques fois et l'on comprend bien que chaque mètre carré de trottoir ne peut pas être nettoyé à la brosse à dent, comme on le désirerait presque tous.

Armons-nous donc de compréhension et d'indulgence, de patience, et de prudence.

Que ces quelques mots soient reçus comme encouragement, à chacun qui lutte contre les intempéries, à persévérer pour assurer la sécurité du plus grand nombre.

Que ses mots encouragent aussi les personnes qui subissent « le mauvais temps » à prendre ce mal avec philosophie et patience.

M. E. **Favez** intervient à la suite de plusieurs plaintes des riverains aux abords de la Cantine. Il est clair que ce bâtiment doit être loué, cependant cela devient infernal ; pour preuve le dernier mariage qui a eu lieu jusqu'à 4 h du matin. Lui-même s'est déplacé à 2h ainsi que la gendarmerie, mais cela ne change rien, cela recommence. Il demande à la Municipalité de prendre des dispositions à ce sujet. Lors de la location, il est bien mentionné qu'il faut respecter et baisser la musique à partir d'une certaine heure. Les locaux le font mais dans certains cas, cela devient invivable.

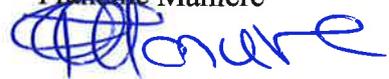
La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au **29 avril à 20h15** et les élections du 17 mars.

Il est 21h25, la séance est levée.

Le Président :  
Marcel Anex



La Secrétaire :  
Francine Manière



**Prochaine séance, lundi 29 avril 2019 à 20 h 15**